

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion publique du 12 Juillet 2024 (12/15 au moment de l'approbation du compte-rendu précédent)..

### Décision modificative n°2/3 du budget photovoltaïque

Le prêt des panneaux photovoltaïques a été calculé sur 20 ans. Ce prêt est à taux variable. L'échéance annuelle est au 1er août. Lors de la construction du budget primitif, les crédits ont été calculés en fonction du tableau d'amortissement de 2022. Cependant le taux étant variable, il a évolué entre 2023 et 2024 ce qui a changé donc les échéances. Le courrier d'information a priori envoyé par la Caisse des dépôts ne nous est malheureusement pas parvenu. Il faut donc prévoir des crédits supplémentaires au chapitre 66.

Nous allons donc procéder à 2 méthodes différentes pour compenser le manque de crédits :

- DM2 : virement de crédits

La DM2 du budget photovoltaïque correspondra donc au virement de 200€ du chapitre 022« dépenses imprévues » de la section exploitation au chapitre 66 « charges financières » de la même section. Nous ne pouvons pas faire plus car le chapitre « dépenses imprévues » dispose seulement de 200€.

- DM3 : révision de crédits

Le montant disponible au chapitre « dépenses imprévues » de la section exploitation n'étant pas suffisant, il convient donc de procéder à une DM3 à travers une augmentation de crédits sur les chapitres 66 et 70 pour assurer l'équilibre entre les dépenses et les recettes. Cette augmentation sera respectivement de 430€.

### Fermeture d'un poste à temps complet du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux / Ouverture d'un poste à temps complet du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux.

Comme évoqué lors de précédents conseils municipaux, nous avons réalisé des dossiers de promotion interne pour l'un de nos agents techniques en poste depuis plus de 20 ans. Un dossier de technicien et un dossier d'agent de maîtrise ont ainsi été présentés devant le comité technique du centre de gestion le 03 juillet dernier. Nous avons reçu le refus du dossier de technicien mais l'acceptation du dossier d'agent de maîtrise. Nous devons donc fermer le poste actuel d'agent technique territorial 1ère classe et ouvrir le poste d'agent de maîtrise. Cette promotion interne sera effective dès le 1er octobre 2024.

### Fermeture du poste à temps non complet de responsable périscolaire et ouverture du poste à temps non complet annualisé de responsable périscolaire.

La délibération prise en 2021 lors de la création du poste de responsable périscolaire précisait que le poste était à 15h30 en période scolaire mais il n'était pas précisé que ce temps de travail était annualisé comme c'est le cas. Nous devons donc régulariser cela en prenant une nouvelle délibération dans laquelle seront stipulées les 15h30 annualisées (le salaire est donc lissé et identique même sur les périodes de vacances scolaires).

### Convention cadre groupement de commandes infogérance CCPA

Florent CHIRAT informe que la convention groupement de commandes pour l'infogérance que nous avons avec la CCPA arrive à échéance le 19 février 2025. Nous devons délibérer pour informer le renouvellement de cette convention dont l'appel d'offres pour la recherche de prestataires sera lancé au cours de l'automne.

### Compte-rendu du Conseil Municipal

17 Septembre 2024  
Début à 20h00

*Présents (12/15) : Florent CHIRAT ; Cédric BLANC ; Valérie GUIRAL ; Gaëlle GUINET ; Alain FARJOT ; Freddy GOUTTE ; Thierry VANEL ; Marie-Charlotte CHAMFRAY, Sylvie CARRET, Solange PEYLABOUD ; Baptiste DELORME ; Aurélie BOUVY.*

*Absents excusés : Romain VERNY ; Bertrand GIROUD ; Cyrille GOUTTE*

*Secrétaire de séance : Aurélie BOUVY*

#### Pour recevoir la version mail :

[cominfo@saintjulienurbibost.fr](mailto:cominfo@saintjulienurbibost.fr)

#### Site internet du village

[www.saintjulienurbibost.fr](http://www.saintjulienurbibost.fr)

#### Page Facebook



[facebook.com/saintjulienurbibost](https://facebook.com/saintjulienurbibost)



PANNEAUPOCKET

Cédric BLANC rappelle que nous disposons d'un prestataire pour internet, un pour la téléphonie, et un pour la gestion du système d'informations (celui qui arrive à échéance de contrat en février).

Afin de centraliser les 3 éléments chez un seul et même prestataire pour bénéficier d'un meilleur SAV, Cédric BLANC a fait chiffrer l'ensemble auprès d'un prestataire unique. Ils peuvent nous fournir un accès internet fibre et être notre interlocuteur privilégié sur tous les points avec plus de réactivité. Le dossier étant en cours d'étude et nos engagements auprès de nos prestataires étant toujours d'actualité, nous proposons de renouveler la convention cadre avec la CCPA pour l'infogérance à l'heure actuelle.

### **Modification du siège social de la CCPA**

Compte tenu de la réception prochaine du futur siège de la CCPA prévue en Octobre, il est proposé de modifier l'article 3 des statuts de la CCPA en ces termes : « Le siège social de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle est situé au 571 allée des Grands Champs 69210 SAIN BEL. Le Bureau et le Conseil Communautaire peuvent se réunir dans chaque commune adhérente. »

La Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle a notifié ladite délibération à la commune pour solliciter son avis, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les communes doivent en faire de même.

### **Convention d'usage des points d'apport volontaire en domaine public destinés à la collecte des déchets sur la commune de St Julien sur Bibost**

La CCPA, ayant la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés », met en place sa stratégie d'optimisation de gestion des flux suivants :

- Ordures ménagères
- Collecte sélective
- Verre

Cette stratégie a pour objectif la réduction de la collecte d'ordures ménagères une fois tous les 15 jours. En vue d'une prévision d'augmentation des flux sur les différents points de collecte du territoire, il est nécessaire d'augmenter le nombre et les capacités de stockage des Points d'Apport Volontaire (PAV).

La CCPA souhaite donc élargir son parc de bornes :

- Conteneurs enterrés et amovibles,
- Conteneurs semi-enterrés et amovibles,
- Colonnes aériennes.
- 

Le but est de supprimer progressivement les bacs individuels et de réduire les coûts de collecte afin de ne pas augmenter la TEOM auprès des habitants. Le nettoyage est assuré par les deux parties : La CCPA est responsable de la propreté des conteneurs et la Commune est responsable du nettoyage des abords des conteneurs. Les bornes sont accessibles aux usagers de la commune, à ce titre, la commune veille à l'utilisation correcte des conteneurs par les habitants et à l'absence de dépôt sauvage aux abords de celles-ci.

La convention entre en vigueur dès sa signature. Elle englobe tout le parc de conteneurs présent sur la commune. Elle est conclue pour une durée de 1an. Elle est reconductible tacitement, sauf dénonciation de l'une des parties avec un préavis de 3 mois.

### **Convention avec le Centre de gestion- CDG**

Le cdg69 propose un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent. Certaines de ces missions spécifiques donnent lieu à l'établissement de conventions pour la durée de chaque mission, d'autres s'inscrivent dans la durée, permettant aux adhérents de faire appel aux services du cdg69 tout au long de l'année.

Pour ses missions à adhésion pluriannuelle, le cdg69 a proposé, à compter du 1er janvier 2022, une convention unique d'une durée de 3 années, renouvelable une fois. Depuis 3 ans, les tarifs n'ont pas évolué. Au 1er janvier 2025, certaines de ses missions font l'objet d'évolutions tarifaires afin de préserver l'équilibre financier des services concernés.

Certaines missions font également l'objet d'évolutions réglementaires et organisationnelles, à compter du 1er janvier 2025, nécessitant l'actualisation des annexes suivantes de la convention unique.

Les évolutions tarifaires et/ou réglementaires et organisationnelles qui concernent notre commune sont les suivantes :

- Médecine préventive pour les agents : mise en conformité avec les textes juridiques, notamment avec le Code général de la fonction publique ; rappel du cadre juridique en matière de laïcité et de secret médical partagé.
- Inspection hygiène et sécurité : nouvelles modalités organisationnelles et nouveau découpage pour les effectifs des collectivités inspectées.
- Retraite dans le cadre du traitement des cohortes : adaptation des prestations au regard de l'évolution organisationnelle de la CNRACL.

Nous bénéficions également de la mission d'intérim (possibilité de remplacement d'agents en cas d'absence prolongée) mais cette dernière ne connaît aucune évolution par rapport à 2022.

### **Dispositif de signalement**

L'article L135-6 du Code général de la fonction publique prévoit l'obligation de mise en place d'un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes. Ce dispositif est ouvert à tous les agents et les élus.

Les objectifs majeurs de ce dispositif sont les suivants :

- Effectivité de la lutte contre tout type de violence, discrimination, harcèlement et en particulier les violences sexuelles et sexistes
- Protection et accompagnement des victimes

- Sanction des auteurs
- Structuration de l'action dans les 3 versants de la fonction publique
- pour offrir des garanties identiques
- Exemplarité des employeurs publics

L'adhésion au dispositif se matérialise par la signature :

- d'une convention d'adhésion avec le cdg69 qui définit les modalités de mise en œuvre, la durée, les droits et obligations de chacune des parties, les mesures de protection des données personnelles ainsi que les modalités de résiliation,
- d'un certificat d'adhésion tripartite (cdg69, bénéficiaire et prestataire) qui fixe les conditions de mise en œuvre de l'accompagnement des agents et des employeurs le cas échéant.

Il est à noter que les statistiques fournies par les prestataires font état d'un nombre annuel de signalements correspondant à 1% de l'effectif. La durée de la convention est de quatre ans.

### **SIEMLY : Mise en place de la télérelève des compteurs d'eau**

Un système de télérelève va être déployé sur notre commune en 2025. L'objectif est d'identifier aux mieux les consommations et surtout les pertes éventuelles le long du réseau. Dans le cadre de ce déploiement par le concessionnaire SUEZ, des sites hébergeurs vont implanter un réseau de concentrateurs collectant les données radio en provenance des compteurs connectés. L'objectif est d'installer ces équipements sur les bâtiments d'altimétrie dominante du patrimoine public, résidentiel collectif, industriel, sans exclure les particuliers. Dans chaque commune, le SIEMLY souhaite s'appuyer sur les compétences d'un élu ayant une bonne connaissance de son territoire et de ses administrés et être le référent des télérelèves de compteurs d'eau. Thierry VANEL est désigné comme référent.

Thierry VANEL informe que de nombreux compteurs d'eau vont être changés. Si le compteur est récent, il disposera de la capsule nécessaire pour émettre le signal sinon il y aura l'installation d'un nouveau compteur avec toutes les fonctionnalités importantes pour la mise en place de la télérelève. Une réunion se tiendra au mois d'Octobre et la communication redescendra ensuite aux particuliers.

### **Mise à jour rectificative surfaces cadastrales**

Florent CHIRAT propose de procéder à une régularisation de surfaces cadastrales entre la commune et un propriétaire riverain place des sources. Des accords verbaux datant de plusieurs décennies n'avaient jamais été finalisés auprès d'un notaire. A la demande de la famille, la commune souhaite procéder à une mise à jour rectificative des surfaces cadastrales. Les 2 parties (commune et riverain) conviennent d'un échange parcellaire sans soulte. Les frais de géomètre pour le bornage et la division parcellaire, ainsi que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

### **Subvention exceptionnelle à l'association des P'tits Gones**

Florent CHIRAT indique que même si nous n'intervenons plus directement par des subventions annuelles aux associations, nous souhaitons soutenir ces associations du village dans l'organisation des manifestations.

Cette année, dans le cadre de la vogue, la commune n'est pas intervenue financièrement, aussi, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association des P'tits Gones dans le cadre de l'organisation de la fête du village qui s'est tenue du 23 au 26 Août 2024. Cette subvention correspond à la prise en charge la facture du groupe musical qui s'est produit lors du repas du dimanche midi. Ce coût s'élève à 400€.

Le but est d'encourager ces jeunes du village qui s'investissent dans l'organisation de cet événement qui reste incontournable en terme d'ambiance.

### **Zones d'accélération des énergies renouvelables**

La loi du 10 mars 2023 relative à l'Accélération des Energies Renouvelables incite les communes à déclarer des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER).

Lors du bureau élargi du 7 mars 2024, il a été proposé aux communes que les services de la CCPA prédéfinissent des zones pour les communes via le SIG de la CCPA.

La concertation de la population est une étape préalable obligatoire avant que la commune puisse délibérer sur ses ZAER. Les dernières évolutions permettent aux EPCI de porter la concertation.

Les modalités de concertation pourront être les suivantes :

- Diffusion sur le site internet de la CCPA d'une carte SIG comprenant les zones d'accélération sur les communes concernées en complément de la diffusion que pourraient faire les communes volontaires.

Par la suite les étapes seront les suivantes :

- Un débat au sein du conseil communautaire devra être organisé à ce sujet avant que chaque commune ne délibère sur les ZAER.

La déclaration par les communes sur le portail « national cartographique des ENR », il est proposé pour les communes qui le souhaitent, que la CCPA se charge de déclarer, sur le portail « national cartographique des ENR », les Zones d'accélération ENR qui auront été validées par suite de la concertation et au débat communautaire.

### **Commission bâtiments**

Florent CHIRAT informe le conseil que nous n'avons pas été retenus dans l'attribution d'une subvention DETR pour 2024 concernant le projet aménagement centre-bourg / aire de loisirs. Les explications ne sont pas satisfaisantes un rendez-vous est prévu avec la secrétaire générale de la sous-préfecture pour envisager les suites à donner. Dans l'attente, nous devons suspendre provisoirement le lancement de ce projet.

Cédric BLANC aborde le sujet des logements de l'ancien presbytère. Plusieurs points sont abordés :

#### 1/ Trouver une solution pour les toilettes de la cantine

-Dans l'immédiat, 2 possibilités se présentent :

- Louer des WC du même type que pour la vogue
- Chiffrer une remise en état avec les toilettes actuels.

#### 2/ Vente des logements de l'ancien presbytère

Pour rappel, il est prévu de mettre en vente 3 appartements désaffectés à ce jour.

Cédric BLANC rappelle qu'une copropriété sera créée pour la vente des logements. Nous avons déjà reçu un devis du géomètre Denton sur ce point.

Le bâtiment a été visité avec Pierre MICHEL (agent immobilier qui aura la charge de la vente) afin de redéfinir le découpage des lots.

Avant la mise en vente, plusieurs petits travaux sont à prévoir, ces derniers seront notamment réalisés par les agents techniques.

Pour toute personne intéressée, vous pouvez d'ores et déjà contacter **Pierre MICHEL** au numéro suivant : **06 49 59 95 81**.

### Commission scolaire

Valérie GUIRAL évoque l'arrivée de la nouvelle directrice, Mme Fanny WHITNELL. Un rdv a eu lieu fin août avec M. le Maire et la commission scolaire afin de faire le point sur l'organisation école/mairie.

Pour faire suite à la prolongation de l'arrêt de la personne en charge du ménage, l'entreprise Girerd Nettoyages est prolongée dans sa mission. Cette dernière intervient 2 fois par semaine (mercredi et samedi) et s'occupe de l'entretien de l'école, de la mairie, hall de la salle des fêtes, bibliothèque et maison des associations.

Pour la partie périscolaire aucun changement à signaler.

La personne en charge de la surveillance du temps méridien et ponctuellement du périscolaire avec la responsable et l'ATSEM est en arrêt à minima 2 mois. Son remplacement est effectué par une personne du village qui a également la charge de nettoyer les sanitaires les lundis et jeudis (jours auxquels l'entreprise de nettoyage ne passe pas).

Valérie GUIRAL informe également de la titularisation de l'ATSEM à compter du 1er septembre 2024. Une révision de son planning a été effectuée cet été. Pour rappel, l'ATSEM a également la charge de la surveillance de la pause méridienne, de la surveillance du périscolaire du soir avec la responsable ainsi que le ménage de la classe maternelle.

Valérie GUIRAL indique le déclenchement d'un autre groupe de bénévoles pour la surveillance du temps méridien du fait du nombre important d'élèves (2 groupes de 25 approximativement). 14 bénévoles.

### Bibliothèque

Le conseil municipal remercie particulièrement les bénévoles de la cantine et du temps méridien pour le temps qu'ils consacrent à l'école.

Quelques retours de l'assemblée générale de l'APE. La sortie scolaire de Paris a été onéreuse mais le budget avait été anticipé. Il y a eu plutôt de bons retours concernant cette sortie. Il y a également eu une communication sur l'augmentation du tarif de Newrest (prestataire cantine). Des questions sur l'organisation de la cantine avec un approvisionnement plus local se posent. De plus, l'APE sollicite une rencontre avec les élus pour évoquer le manque d'équipement. La date reste à définir.

Enfin une réunion avec l'ACM de Bessenay va se tenir prochainement pour connaître le montant de la participation communale pour l'année à venir.

### Commission finances

Marie-Charlotte CHAMFRAY annonce qu'une commission finances se tiendra le 30 octobre pour faire le point sur le budget et commencer à réfléchir au budget primitif 2025.

### Commission voirie

Florent CHIRAT informe que le passage de l'épaveuse sur les voies communales est en cours par l'entreprise Vernay, concernant les voies communales, le passage de l'entreprise Giraud est prévu semaine 38.

Florent CHIRAT informe également d'un rdv fin de semaine 39 pour définir les modalités de fin de convention avec l'entreprise PERRET concernant l'utilisation de la voirie vers les Fouillouses.

Florent CHIRAT termine en indiquant la tenue d'une réunion voirie le samedi 28 septembre 2024.

### Commission sociale

Solange PEYLABOUD aborde le sujet de la semaine bleue qui aura lieu du 30 Septembre au 06 Octobre 2024. Plusieurs thèmes sont représentés cette année, des affiches ont été déposées dans les commerces. Cette année, il n'y aura pas d'animation à St Julien sur Bibost mais tous les aînés ont accès aux manifestations organisées sur les autres communes.

Thierry VANEL évoque le dispositif « Bip pop » qui a changé de nom pour les 5 communes affiliées (Bibost, St Julien sur Bibost, Bessenay, Chevinay, Courzieu) et s'appelle désormais « Un p'tit temps ». Pour rappel, il s'agit d'une plateforme téléphonique avec 2 parties : bénévoles et bénéficiaires. Des flyers ont été distribués aux habitants des 5 communes concernées. Pour le moment, 4 bénévoles se sont manifestés pour la commune de St Julien sur Bibost.

Toute personne intéressée pour prêter main forte à autrui est invitée à se signaler en mairie avec nom, prénom, numéro de portable, adresse mail et adresse postale. Thierry VANEL se chargera ensuite de recontacter les bénévoles pour leur expliquer le fonctionnement du dispositif.

Solange PEYLABOUD informe que la cérémonie du 11 novembre et le repas des aînés se feront le lundi 11 novembre cette année.

### Procédure de modification PLU

Aurélié BOUVY évoque l'achat de livres pour la bibliothèque afin d'effectuer le roulement habituel pour la rentrée littéraire et le club lecture. La bibliothèque sera ouverte pour le marché fin septembre. Pour le marché fin octobre, il y a aura probablement une animation kamishibai (lecture à partir d'un petit théâtre en bois) par Michèle Giraud qui s'occupe de la crèche.

Aurélié BOUVY a également sollicité Julie RICOSSÉ, auteure de BD pour une séance de dédicaces lors d'un prochain marché, en espérant qu'elle ait quelques disponibilités d'ici le printemps.

Prochain club lecture : mardi 29 octobre à 20h à la bibliothèque.

### Commission communication

Gaëlle GUINET précise qu'elle va renouveler pour cette année le démarchage auprès des partenaires pour le bulletin municipal. Le devis pour la conception du bulletin est validé.

Les associations seront également sollicitées pour les articles à faire paraître dans ce bulletin

### Commission cadre de vie

Baptiste DELORME explique que le fleurissement estival va prochainement laisser place au fleurissement automnal.

Concernant l'aire de stockage, pour rappel, cet espace est dédié à la collecte des déchets verts des services techniques de la commune et des habitants. Il est ensuite organisé chaque année sous forme de prestation de service, un broyage de ces déchets. Les résidus de broyage sont à disposition des habitants de la commune qui souhaitent les récupérer pour leur usage domestique. Merci de vous adresser à la mairie ou à l'agent technique pour cela.

Baptiste DELORME rappelle que la randonnée organisée par le Comité Inter-sociétés se déroulera le dimanche 29 septembre en même temps que le marché qui aura lieu exceptionnellement sur le parking du haut de la salle des fêtes.

### Commission associations

En accord avec Bertrand GIROUD ancien responsable de la commission associations, il est proposé de nommer un nouveau responsable. Alain FARJOT, membre de la commission est volontaire pour reprendre ce poste. Proposition validée par le CM. Pour rappel, la commission a pour mission de coordonner les manifestations sur la commune, d'accompagner les associations dans l'organisation d'évènements sur la commune, et de promouvoir leurs activités.

Florent CHIRAT rappelle que la commune a engagé une procédure de modification avec notamment pour objectif une ouverture partielle de la zone AU suite à la mise ne fonctionnement de la nouvelle station de traitement des eaux usées.

La nouvelle réglementation autour de l'urbanisme prévoit des critères plus contraignants en termes de densification (25 à 27 logements/ha). Nous sommes en attente d'une proposition d'orientation d'aménagement de la part du bureau d'études. Nous devons réétudier également les propositions de changements de destination des bâtiments.

### Questions diverses

- Florent CHIRAT indique que le comité local de développement, outil de participation citoyenne permettant d'accompagner les orientations des élus, recherche de nouveaux volontaires. Il est proposé aux 41 communes qui composent le syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) de tirer au sort 4 personnes à qui il sera proposé d'intégrer cette structure de réflexion. Le tirage au sort est effectué durant le conseil, les personnes concernées recevront prochainement un courrier pour les informer.
- Florent CHIRAT informe qu'une réunion est organisée par le Club de Foot des Bigarreux le mercredi 9 octobre 20h15 rue du Nord à Bessenay. Il est demandé une représentation communale. Baptiste DELORME se porte volontaire pour représenter la commune.
- Florent CHIRAT évoque la randonnée vélo du dimanche 06 Octobre à travers un parcours chronométré. La route entre Senevier et le Crêt d'Arjoux sera fermée le dimanche matin pendant 2h30. Un arrêté sera pris. Cyrille GOUTTE se chargera de la mise en place et du retrait de cette fermeture de route.

Prochains conseils municipaux :


- Vendredi 8 novembre 20h
- Mardi 17 décembre 20h

Séance levée à 22h50.

# La Météo des ordures ménagères Janvier – Juin 2024 de Saint Julien sur Bibost

Ma production d'ordures ménagères fait la pluie et le beau temps dans ma commune !



(kg/habitant/an)	Saint Julien sur Bibost	CCPA
 Ordures ménagères	117	126

- 7 kg/habitant/an par rapport à  
2023



Bravo ! Quantité de déchets produite maîtrisée ! :  
Allez encore plus loin, vers le Zéro Déchet.



Vous êtes dans la moyenne de la CCPA : Continuez  
à trier pour aller encore plus loin !



Attention ! Il y a une légère augmentation de  
déchets produits dans votre commune par rapport  
à la moyenne de la CCPA : N'hésitez pas à  
télécharger le guide du tri.



Télécharger le  
guide du tri ici

## Pour aller plus loin :

- Composter les déchets organiques
- Déposer tous les emballages dans la poubelle jaune
- Aller vers le zéro déchet : achat en vrac, fabriquer ses produits, éviter le suremballage, favoriser le réemploi

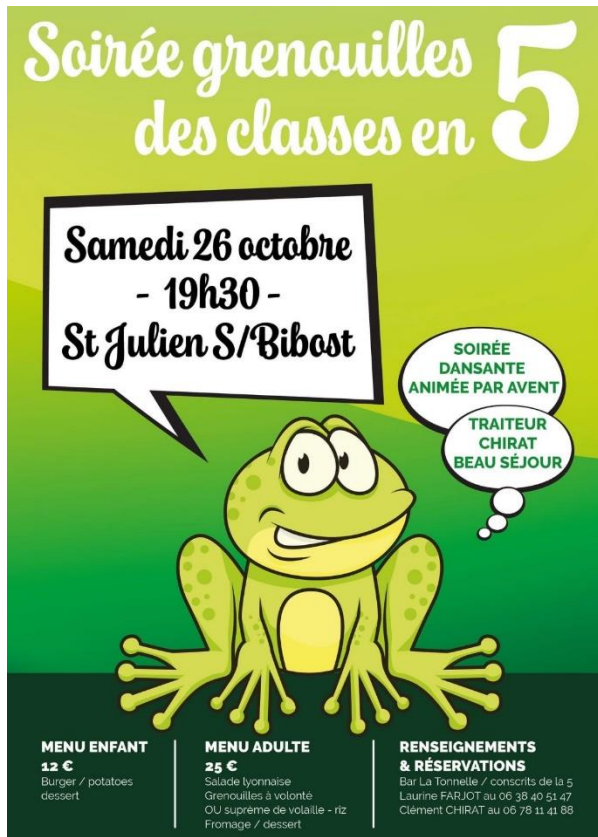
### Octobre Rose au Pays de L'Arbresle

Le mois d'octobre est l'occasion de se mobiliser pour la lutte contre le cancer du sein à travers divers événements organisés dans plusieurs communes du Pays de l'Arbresle. Venez participer à ces moments de partage et de solidarité.

Plus d'informations

D'autres événements sont prévus sur les communes de Saint-Pierre-la-Palud et Lentilly. Pour plus de détails, n'hésitez pas à vous rapprocher des mairies locales.

<https://www.paysdelarbresle.fr/actualites/solidarite/octobre-rose-au-pays-de-larbresle/>



**Octobre 2024**

**Samedi 26**

Grenouilles de la classe en 5

**Dimanche 27**

Petit marché de Saint Julien

**Novembre 2024**

**Samedi 2**

Boom d'Halloween de l'APE

**Lundi 11**

Défilé à 10H30 rdv devant la mairie  
 Repas du CCAS 12H30 salle polyvalente

**Samedi 16**

Soirée Dégustation de l'inter société